



Pension alimentaire pour mon enfant

Par **bacquart**, le **06/01/2009** à **14:38**

Je viens de me séparer de la femme avec qui je vivais depuis environ 10 ans. Elle va prendre à sa charge ma fille pour les années à venir. Je voudrais donc verser une pension à ma femme pour l'aider à élever ma fille et à subvenir à ses besoins de 450€ par mois d'une manière "officielle". Dois-je consulter un avocat pour établir une sorte de contrat avec ma proposition que mon "ex-femme" pourrait accepter ?

Par **domi**, le **06/01/2009** à **16:59**

Bonjour ; pour répondre à votre question, si vous n'étiez pas mariés, il faut contacter le JAF afin d'établir le montant de la pension et le droit de visite, de garde et d'hébergement. Dans ce cas, inutile de prendre un avocat. Par contre si vous étiez mariés il faut bien sûr prendre un avocat. Domi